

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 2 décembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - GBM - La City - 4 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

Etaient présents :

M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Pascal CURIE, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME, A. POULIN, A. LORIGUET, P. CONTOZ

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, R. STEPOURJINE, D. HUOT

Subvention à l'Association des chevaux de Colombey

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Gestion administrative des services »	Montant prévu au budget 2019 : 22 500 Montant de l'opération : 1 000 €

Résumé :

L'association des chevaux de Colombey lutte contre la maltraitance envers les équidés depuis 2002. Elle est reconnue sur le territoire franc-comtois et au-delà grâce aux nombreuses actions menées (présence sur les réseaux sociaux, manifestations annuelles).

L'association souhaite poursuivre ses actions en secourant les équidés en souffrance et vivant dans des conditions inacceptables.

Depuis 2002 l'association des chevaux de Colombey lutte contre la maltraitance envers les équidés. L'association, de loi 1901, parvient à faire face à ses dépenses de fonctionnement grâce aux cotisations des adhérents.

Malgré la notoriété grandissante de l'association, les fonds sont insuffisants pour couvrir toutes les dépenses inhérentes à leur action (accueil de nouveaux pensionnaires, soins vétérinaires, achat d'alimentation).

Par l'investissement des bénévoles, l'association souhaite poursuivre son action de secours auprès des chevaux ou autres équidés et sensibiliser le grand public à la cause animale.

L'aide du Grand Besançon est proposée à titre exceptionnel à cette association en raison de son caractère caritatif.

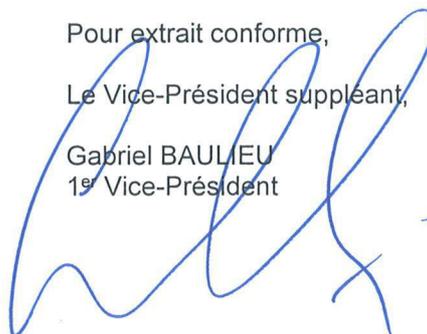
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 €;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à attribuer la subvention.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0